

## Table des matières

Avant-propos	5
Chambre criminelle	7
Sommaires	9
Arrêts	11
Arrêt n° 01 du 21 janvier 2021 Ministère public c/ Moustapha DIAKHOUMPA	11
Arrêt n° 04 du 04 février 2021 Procureur général près la cour d'Appel de Dakar c/ Mamour TOURÉ	14
Arrêt n° 19 du 12 août 2021 Procureur général près la cour d'Appel de Kaolack c/ Omar Diop NIASSE ; Baba Salla NIASSE ; El Hadji Seynabou NIASSE	16
Arrêt n° 25 du 16 septembre 2021 Daniel Bertrand PIZZANO c/ Mamadou GUÉYE	18
Chambre civile et commerciale	23
Sommaires	25
Arrêts	31
Arrêt n° 09 du 20 janvier 2021 Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Sénégal dite BICIS SA c/ Jean Michel SECK	31
Arrêt n° 12 du 3 février 2021 El Hadji Malick Sy MBAYE c/ Mounirou DIENG	34
Arrêt n° 20 du 17 février 2021 Société ILEMEL Energy Solutions SARL c/ Société Expresso Sénégal SA	36
Arrêt n° 22 du 17 février 2021 Le GIE Camping du Lac Rose c/ La coopérative d'habitat de la Sénélec Bel Air	38
Arrêt n° 23 du 17 février 2021 Maître Daniel Sédar SENGHOR c/ Mambaye SÈYE ; La Société civile immobilière - SCI ; La Société Générale Sénégal (SGS)	40
<b>Table des matières</b>	<b>301</b>

---

Arrêt n° 25 du 3 mars 2021 Aïssatou Sow BELL c/ Jean Claude Alexis BELL	42
Arrêt n° 26 du 3 mars 2021 SENELEC SA c/ Ousmane SOURANG dit Diop	44
Arrêt n° 35 du 17 mars 2021 Ecobank Sénégal-SA c/ La Société CSL Sénégal SARL	46
Arrêt n° 37 du 17 mars 2021 La Société d'Équipement Divers vêtements militaires et administratifs « SEVAM » c/ Maître Massokhna KANE	49
Arrêt n° 46 du 21 avril 2021 La Société les Ciments du Sahel c/ Magasin central de Pikine	51
Arrêt n° 58 du 19 mai 2021 La Société Chantiers navals de Dakar dite DAKARVAVE ; La Société AXA Assurances Sénégal c/ - La Société Prévoyance Assurances-SA dite PA ; - Sunu Assurances IARD dite SUNU ; - ASKIA Assurances SA dite ASKIA ; - AMSA Assurances SA dite AMSA	53
Arrêt n° 59 du 19 mai 2021 La Société Focus Immobilier SA c/ La Société Opportunités Immobilières SARL	56
Arrêt n° 62 du 2 juin 2021 Pierre René Marie PERRIN c/ Mah Kadidiatou SISSOKO	59
Arrêt n° 83 du 18 août 2021 Didier GUESDON c/ Silvère NDIAYE	61
Arrêt n° 84 du 18 août 2021 La Société MNS Consulting Africa SARL c/ La Société Internationale Business Machines Sénégal SARL- IBM	63
Arrêt n° 87 du 18 août 2021 Ismaila BADIANE c/ Élisabeth DIA	65
Arrêt n° 93 du 15 septembre 2021 Les héritiers d'Abidine DOUCOURÉ c/ Boubacar DOUCOURÉ	67
Arrêt n° 96 du 20 octobre 2021 Lamine SARR c/ Ndèye Fatou NDAO	69
Arrêt n° 99 du 20 octobre 2021 Abenaldo Chaves FERREIRA c/ La Société Domitexka Saloum SAU	71
Arrêt n° 101 du 17 novembre 2021 Maître Hajarat Aminata GUËYE c/ Mademba TALL ; - La Société d'Aménagement de gestion et d'équipement fonciers- SAGEF	73

Chambre sociale	77
Sommaires	79
Arrêts	87
Arrêt n° 003 du 27 janvier 2021 Daouda FALL et 20 autres c/ - Station Shell Azur ; - GIE Minjo ; - La Société Shell Sénégal SA devenue Vivo Énergie SA	87
Arrêt n° 006 du 27 janvier 2021 Cheikh SARR et autres c/ La Société Bolloré Africa Logistics	90
Arrêt n° 007 du 27 janvier 2021 - Cheikh Mbacké NDIAYE et autres c/ - La Société Nationale La Poste	92
Arrêt n° 13 du 24 mars 2021 - La Société Industries Alimentaires Sénégalaises SA dite Inasen SA c/ - Cheikh Tidiane BADJI	94
Arrêt n° 15 du 28 avril 2021 - CBAO Groupe Attijariwafa Bank SA c/ - Aminata NIANG	96
Arrêt n° 18 du 12 mai 2021 La Société Services Machinery & Trucks Sénégal dite SMT Sénégal c/- Philippe PECHENY	98
Arrêt n° 22 du 9 juin 2021 - La Société Philip Morris Manufacturing Sénégal SARL dite PMMSN (SARL) c/ - Augustin THIONE	102
Arrêt n° 26 du 9 juin 2021 - La Société Bernabé Sénégal SA c/ - Agnès DIÈNE ; - Serigne Mbaye Sy SECK ; - La Société Sen Interim	104
Arrêt n° 27 du 9 juin 2021 - La Société Tempo SARL c/ - Modou DIAKHOUMPA et autres	106
Arrêt n° 30 du 23 juin 2021 - La Biscuiterie Wehbe devenue « Groupe Wehbe » c/ - Omar CISSOKHO	107
Arrêt n° 34 du 14 juillet 2021 - Radio Sine Saloum FM c/ - Mouhamed KANE et autres	112
Arrêt n° 35 du 14 juillet 2021 - La Société Absouk Exclusive SARL c/- El Hadji Ibrahima NDIAYE et autres	116
Arrêt n° 36 du 14 juillet 2021 - Mediterranean Electric Generating Services SURL, dite MEGS SURL c/- François Ndecky et autres ; - La Société GTI	119
Arrêt n° 37 du 11 août 2021 - La Société NECOTRANS Sénégal SA c/ - Mamadou Bousso ; - Ndèye Maryème SYLLA	124

---

Arrêt n° 40 du 11 août 2021 - Maxime Sow c/ - Librairie-Papeterie Clairafrique	131
Arrêt n° 41 du 8 septembre 2021 - Société ATS Truck Solutions SA c/- Mohamed NDAO	135
Arrêt n° 42 du 8 septembre 2021 Ambroise MENDY c/ Société de cosmétiques et de dentifrice	137
Arrêt n° 54 du 8 décembre 2021 L'Agence dite « ANCAR » c/ Mbaye Mbow	141
Arrêt n° 58 du 8 décembre 2021 Mouhamed NDIAYE c/ FCCMS	143
Chambre administrative	147
Sommaires	149
Arrêts	163
Arrêt n° 07 du 28 janvier 2021 - Société DKT International Sénégal SUARL c/ - État du Sénégal (Agent judiciaire de l'État)	163
Arrêt n° 15 du 25 mars 2021 - Keur Maty SUARL c/ - État du Sénégal	165
Arrêt n° 16 du 25 mars 2021 Doudou NDOYE c/ - Direction générale des impôts et des domaines ; - Compagnie bancaire de l'Afrique de l'ouest - CBAO	167
Arrêt n° 17 du 25 mars 2021 - Société Saga Africa Holdings Limited, (ci-après « SAHL ») c/ - Autorité de régulation des télécommunications et des postes dite ARTP	169
Arrêt n° 18 du 25 mars 2021 Kémo Cissé c/ Commune de Sakar	172
Arrêt n° 26 du 22 avril 2021 Gilles de Cruzel c/ État du Sénégal	174
Arrêt n° 50 du 25 novembre 2021 - Mamadou GUÉYE c/ - État du Sénégal (Agent judiciaire de l'État)	176
Arrêt n° 51 du 25 novembre 2021 - Aïcha Goundiam MBODJI ; - Syndicat des pharmaciens privés du Sénégal c/ - État du Sénégal	178
Arrêt n° 53 du 9 décembre 2021 - Héritiers de feu Maïmouna BA c/ - État du Sénégal (Agent judiciaire de l'État) ; - Direction générale des impôts et domaines ; - Conservateur de la propriété et des droits fonciers de Pikine	180

Arrêt n° 54 du 9 décembre 2021 Ambassade de la Confédération suisse c/ Ville de Dakar	182
Arrêt n° 56 du 9 décembre 2021 - Établissements Ndèye Diétou THIAM c/ - Autorité de régulation des marchés publics, dite ARMP	184
Arrêt n° 58 du 23 décembre 2021 - Arona SONKO c/ - Ministère chargé des Élections	186
Arrêt n° 59 du 23 décembre 2021 - Ismaïla GOUDIABY c/ - Ministère chargé des Élections	188
Arrêt n° 60 du 29 décembre 2021 La Coalition And Jef « And Jéfal Sunu Gox », représentée par Bougar DIOUF, son mandataire, dans la commune de Mbour c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Mbour (Agent judiciaire de l'État)	190
Arrêt n° 61 du 29 décembre 2021 La Coalition Union Citoyenne Bunti Bi, représentée par Cheikhou NIAKHASSO, son mandataire dans la commune de Médina Baffé, département de Saraya c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Bambou (Agent judiciaire de l'État)	192
Arrêt n° 62 du 29 décembre 2021 - La Coalition Yewwi Askan Wi, représentée par Ndiogou DIACKO son mandataire dans la commune de Boké Diallobé a/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Saldé (Agent judiciaire de l'État)	194
Arrêt n° 63 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Matam (Agent judiciaire de l'État) c/ - La Coalition Yewwi Askan Wi du département de Matam	196
Arrêt n° 64 du 29 décembre 2021 - La Grande Coalition Wallu Sénégal, représentée par Mamadou DÈME son mandataire dans la commune de Ndendory c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Wouro Sidy (Agent judiciaire de l'État)	198
Arrêt n° 65 du 29 décembre 2021 La Grande Coalition Wallu Sénégal, représentée par Amadou SY, son mandataire dans la commune de Wouro Sidy, département de Kanel c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Wouro Sidy (Agent judiciaire de l'État)	200
Arrêt n° 66 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Rao (Agent judiciaire de l'État) c/ - La Coalition Deffar Sa Gokh, représentée par Bara DIOP son mandataire dans la commune de Gandon	202
Arrêt n° 67 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Cascas (Agent judiciaire de l'État) c/ - La Coalition Defar Sa Gokh représentée par Bocar Betty DIOP son mandataire à Aéro Lao	206

---

Arrêt n° 69 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Rao (Agent judiciaire de l'État) c/ - La Coalition Yewwi Askan Wi représentée par Papa Abdoulaye DIENG son mandataire à Fass Ngom	209
Arrêt n° 70 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Rao (Agent judiciaire de l'État) c/ - Le Parti de l'Espoir et du Progrès représenté par Ousseynou GUÉYE son mandataire	212
Arrêt n° 71 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Rao (Agent judiciaire de l'État) c/ - Parti de l'Espoir et du Progrès représenté par Ibrahim KA son mandataire dans la commune de Fass Ngom	215
Arrêt n° 72 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet des Almadies (Agent judiciaire de l'État) c/ - Le Parti République des Valeurs/Rewum Ngor représenté par Adams Malick NDOYE son mandataire dans la commune de Ouakam	218
Arrêt n° 73 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Ndorna (Agent judiciaire de l'État) c/ - Le Parti La République des Valeurs représenté par Mamadou CAMARA son mandataire dans la commune de Bignaraba	220
Arrêt n° 74 du 29 décembre 2021 - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet de Pikine (Agent judiciaire de l'État) c/ - La Coalition Yewwi Askan Wi représentée par Cheikh Saad Bouh SECK, son mandataire dans le département de Pikine	222
Arrêt n° 75 du 29 décembre 2021 - La Coalition Convergence pour la Justice et l'Équité Naay Leer représentée par Abasse BALDÉ son mandataire dans la commune de Thiety, département de Kolda c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Sara Bidji (Agent judiciaire de l'État)	225
Arrêt n° 76 du 29 décembre 2021 - La Grande Coalition Gëm Sa Bop représentée par Cheikh Ahmadou Bamba FALL son mandataire Cheikh dans la ville de Dakar c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département De Dakar ; - Ministère chargé des Élections (Agent judiciaire de l'État)	227
Arrêt n° 77 du 29 décembre 2021 - La Coalition « And Defar Sa Gokh » représentée par Samba Mamadou Sow son mandataire dans le département de Linguère c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Linguère (Agent judiciaire de l'État)	230
Arrêt n° 78 du 29 décembre 2021 - La Coalition Yewwi Askan Wi représentée par Tama BINDIA son mandataire dans le département de Kédougou c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Kédougou (Agent judiciaire de l'État)	232
Arrêt n° 79 du 29 décembre 2021 - Le Parti « Nouvelle Alliance des Forces Républicaines dite Nafore » représenté par Balla GNING son mandataire dans la commune de Diamagueune Sicap Mbaou c/ - Le	

Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Pikine (Agent judiciaire de l'État)	235
Arrêt n° 80 du 29 décembre 2021	
- La Coalition « Yewwi Askan Wi » représentée par Masseye YAGUE, son mandataire dans la commune de Ndombo Sandjiri (Maîtres El Mamadou NDIAYE et Amadou Sow) c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Mbane (Agent judiciaire de l'État)	237
Arrêt n° 81 du 29 décembre 2021	
La Coalition « Yewwi Askan Wi » représentée par Ousmane WADE son mandataire dans la commune de Tivaouane Peul-Niaga c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Sangalkam (Agent judiciaire de l'État)	239
Arrêt n° 83 du 30 décembre 2021	
- La Coalition Gaalu Sénégal représentée par Mamine KANOUTÉ son mandataire dans la commune de Dakar-Plateau c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Dakar Plateau (Agent judiciaire de l'État)	241
Arrêt n° 85 du 30 décembre 2021	
- La Coalition Defar Sa Gokh représentée par Talibouya AÏDARA son mandataire dans la commune de Kataba 1 c/ - Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Kataba 1 (Agent judiciaire de l'État)	243
Arrêt n° 86 du 30 décembre 2021	
- La Coalition Yewwi Askan Wi, représentée par Pierre Louis DIÈNE son mandataire dans la commune de Gorée c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet de Dakar (Agent judiciaire de l'État)	245
Arrêt n° 87 du 30 décembre 2021	
- La Coalition And Nawle / And Liguéye représentée par Babacar BA son mandataire dans la ville de Pikine c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Pikine (Agent judiciaire de l'État)	247
Arrêt n° 88 du 30 décembre 2021	
- La Coalition Convergence Démocratique Bokk Guis Guis représentée par Ibrahima SAMB son mandataire à Kolda c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet de Kolda (Agent judiciaire de l'État)	249
Arrêt n° 89 du 30 décembre 2021	
- La Coalition « Yewwi Askan Wi » représentée par Cissao DIANÉ, son mandataire dans la commune de Tankanto Escale c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Dioula Colon (Agent judiciaire de l'État)	251
Arrêt n° 90 du 30 décembre 2021	
- Amadou MBAYE tête de liste de la Coalition « Yewwi Askan Wi » dans la commune de Diender c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Keur Moussa (Agent judiciaire de l'État)	253
Arrêt n° 91 du 30 décembre 2021	
- La Coalition Yewwi Askan Wi représentée par Moussa DIALLO, son mandataire dans la commune de Dembanané c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Orkadiéré (Agent judiciaire de l'État)	255

Arrêt n° 92 du 30 décembre 2021 - La Coalition Andu Nawlé Suxali Sunu Gox représentée par Cheikh Ahmadou Tidiane DIALLO son mandataire à Jaxaay c/ - Le Ministre de l'Intérieur, - Le Directeur général des élections, - Le sous-préfet de l'arrondissement Jaxaay Parcelles représentés par l'Agent judiciaire de l'État	257
Arrêt n° 93 du 30 décembre 2021 - La Grande Coalition Wallu Sénégal représentée par Paul Ignace DIÉMÉ son mandataire dans la commune de Tenghori à Bignona c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Tenghori (Agent judiciaire de l'État)	259
Arrêt n° 94 du 30 décembre 2021 - La Grande Coalition Wallu Sénégal, coordination départementale de Bignona représentée par Assane DIEDHIOU son mandataire c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet de Bignona (Agent judiciaire de l'État)	261
Arrêt n° 95 du 30 décembre 2021 - La Grande Coalition « Wallu Sénégal » représentée par Lansana SAMBOU son mandataire à Thionk Essyl c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Thionck Essyl (Agent judiciaire de l'État)	263
Arrêt n° 96 du 30 décembre 2021 - La Grande Coalition Wallu Sénégal représentée par Oumar MBALLO son mandataire dans la commune de Saré Bidji c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Sare Bidji (Agent judiciaire de l'État)	265
Arrêt n° 99 du 30 décembre 2021 - La Coalition « Deffar Sa Gox » de la commune de Tenghori représentée par Moustapha KOTÉ mandataire c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Tenghori (Agent judiciaire de l'État)	267
Arrêt n° 100 du 30 décembre 2021 - La Coalition Gox Yu Bess représentée par Oumar DIA son mandataire dans la commune de Odobéré c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de l'arrondissement de Wouro Sidy (Agent judiciaire de l'État)	269
Arrêt n° 102 du 30 décembre 2021 - La Grande Coalition « Wallu Sénégal » représentée par Ibrahima NDAO son mandataire dans la commune de Dya c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le préfet du département de Diourbel (Agent judiciaire de l'État)	271
Arrêt n° 106 du 30 décembre 2021 - La Coalition « Gox Yu Bess » représentée par Ousmane Sarr son mandataire dans la commune de Soum c/ - Le Ministre de l'Intérieur ; - Le Directeur général des élections ; - Le sous-préfet de Djilor (Agent judiciaire de l'État)	273

Chambres réunies	275
Sommaires	277
Arrêts	281
Arrêt n° 02 du 04 mai 2021 - DHL Sénégal SARL c/ - El Hadji Amadou GUÉYE	281
Arrêt n° 04 du 04 mai 2021 - La Société Espace Auto SA c/ - La Sogetrans SAU	283
Arrêt n° 8 du 4 mai 2021 - La Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum c/ - Le Directeur général des impôts et domaines ; - Le chef du bureau de recouvrement du Centre des services fiscaux de Kaolack ; - Le Directeur des services régionaux	285
Arrêt n° 10 du 4 mai 2021 L'État de Côte d'Ivoire c/ - La Compagnie Allianz Global Corporate & Speciality ; - La Compagnie Cameroon Airlines ; - La Société Aéroport International d'Abidjan dite AERIA	287
Arrêt n° 11 du 04 mai 2021 La Société Laborex SA c/ Joséphine KONATÉ	289
Arrêt n° 13 du 04 mai 2021 - Maître Moussa MBACKÉ c/ - L'Association sportive et culturelle « La Jeanne d'Arc de Dakar »	291
Arrêt n° 15 du 04 mai 2021 Rouguy BA c/ Marie Thérèse DIATTA	293
Arrêt n° 17 du 04 mai 2021 Bourama DIÉDHIYOU et 32 autres c/ La Société SOPASEN SA	295
Arrêt n° 23 du 27 juillet 2021 - Abdourahmane DEMBA c/ - Ministère public ; - Yande NDAO, Fatou MANÉ, Diariatou DIAMÉ, Khady SARR, Maïmouna MARONE, Fatou SARR	297
Arrêt n° 24 du 27 juillet 2021 - Les Héritiers de feu Yakhara WADE c/ - La Société nationale d'électricité dite SENELEC SA ; - La Société Kounoune Power SA ; - État du Sénégal (Agent judiciaire de l'État)	299
Table des matières	301





Achévé d'imprimer  
sous les Presses de l'Imprimerie Polykrome  
août 2022